



Espace public sans obstacles!

Entre droits et réalité – l'exemple de la Bärenplatz

Conférence des villes pour la mobilité
13 juin 2014

Exposé de
Hans-Peter Wyss
ingénieur municipal

Agenda

1. Situation de départ
2. Thématiques
3. Organisation du projet
4. Processus
5. Etapes suivantes

Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand)

en vigueur depuis le
01.01.2004

But et objectifs:

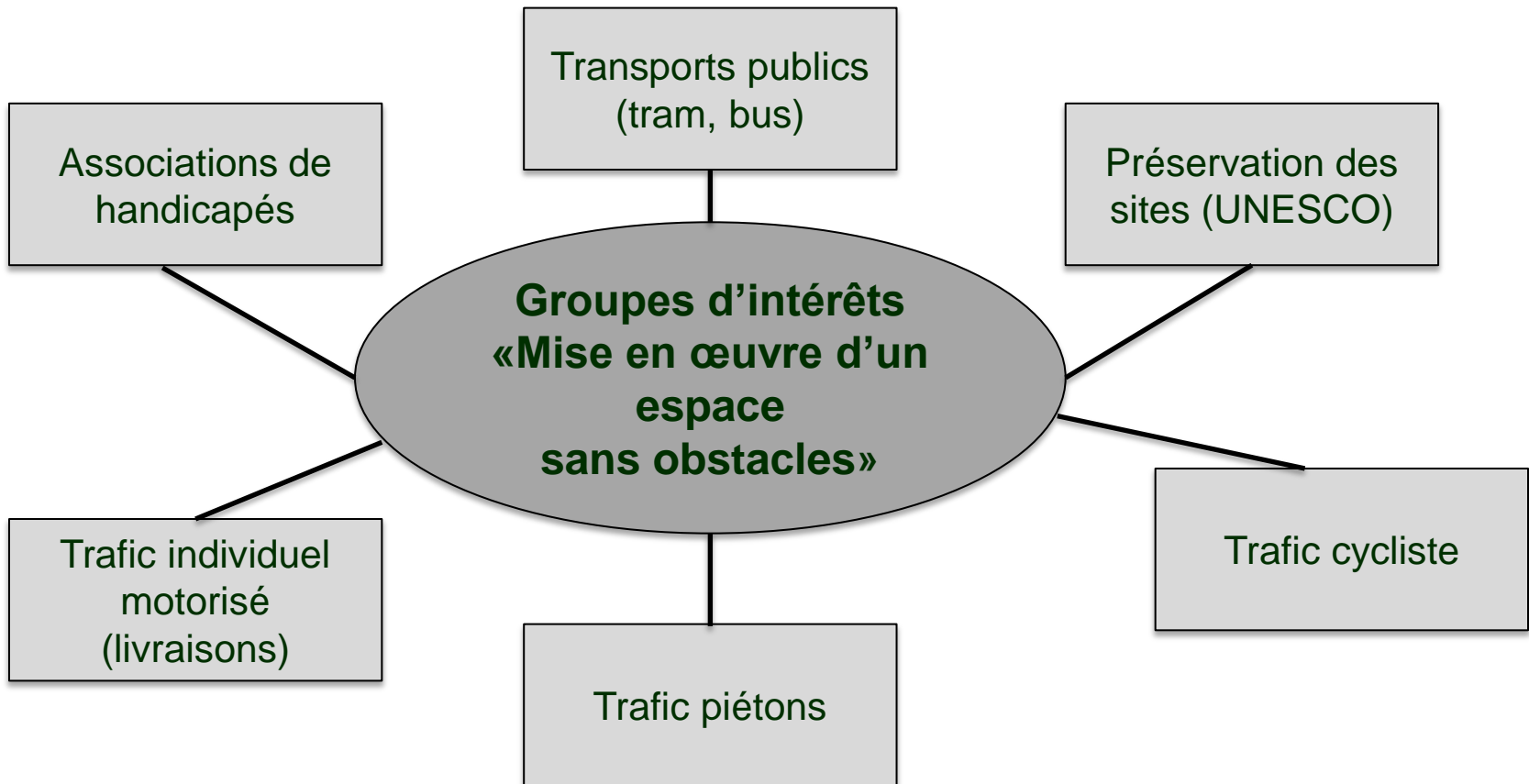
- Assurer l'autonomie des personnes handicapées
- Eliminer les «obstacles» qui limitent l'autonomie



Champ d'application «espace public»

- Toutes les **constructions et installations accessibles au public** qui ont reçu un permis de construire ou de rénover après le 01.01.2004 doivent être adaptées aux handicapés!
- Tous les **équipements des transports publics** (bâtiments, installations et véhicules) devront être adaptés aux handicapés d'ici fin 2023!

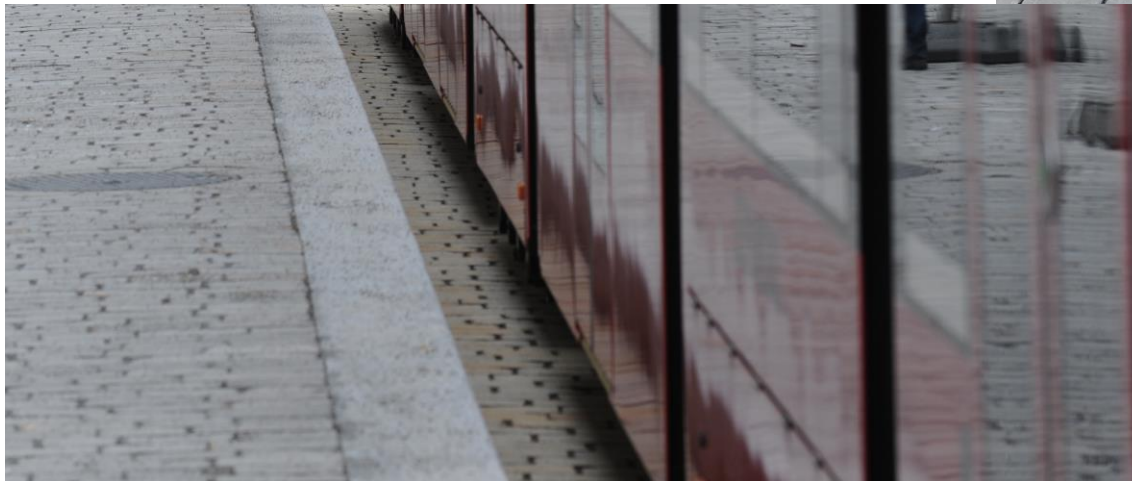
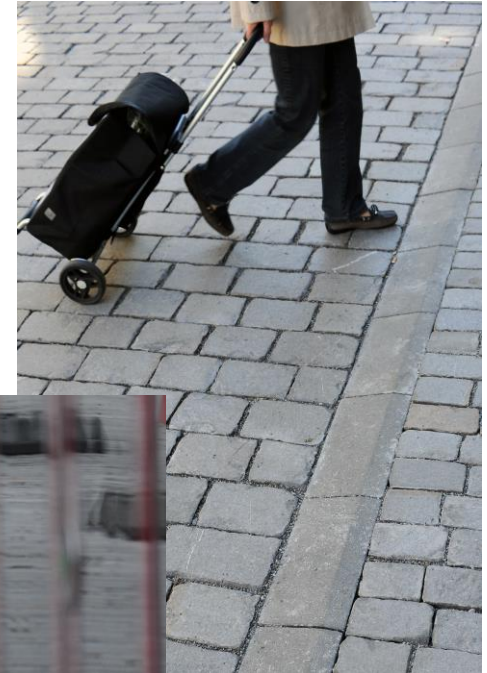
L'exemple de la halte de la Bärenplatz (I)



L'exemple de la halte de la Bärenplatz (II)

Oppositions:

- Bordure tactile à la Marktgasse
- Bordure d'arrêt à la halte de la Bärenplatz

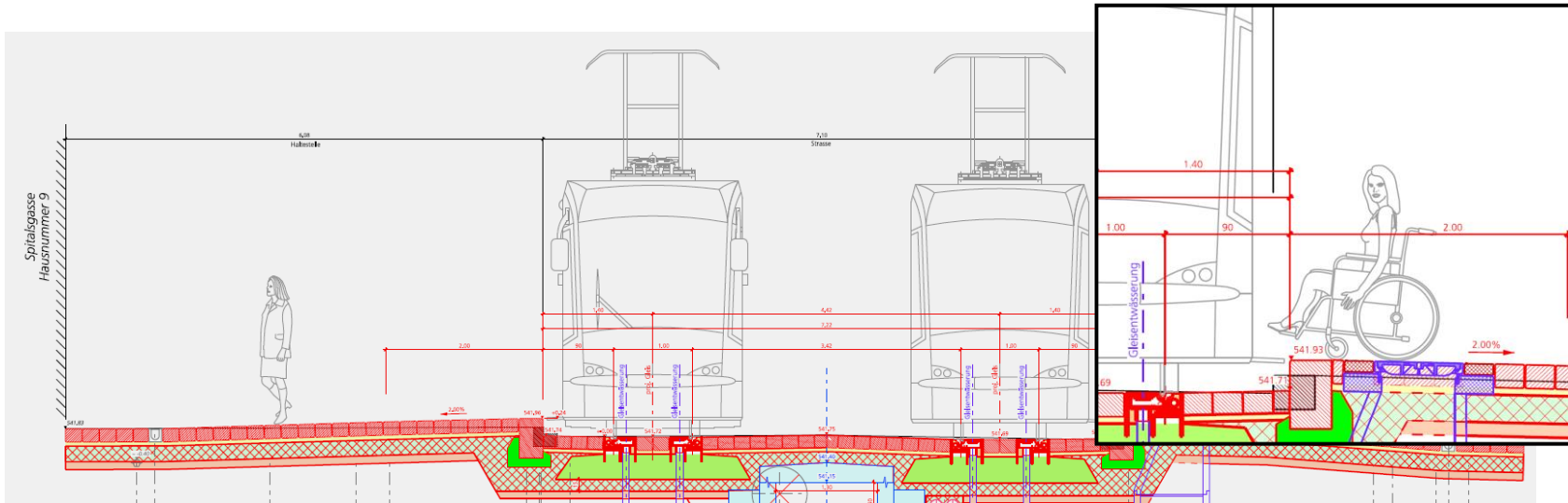


L'exemple de la halte de la Bärenplatz (III)

Principe de la Cour constitutionnelle fédérale: «L'entrée et la sortie des véhicules de transports publics doit être par principe conçue à niveau».

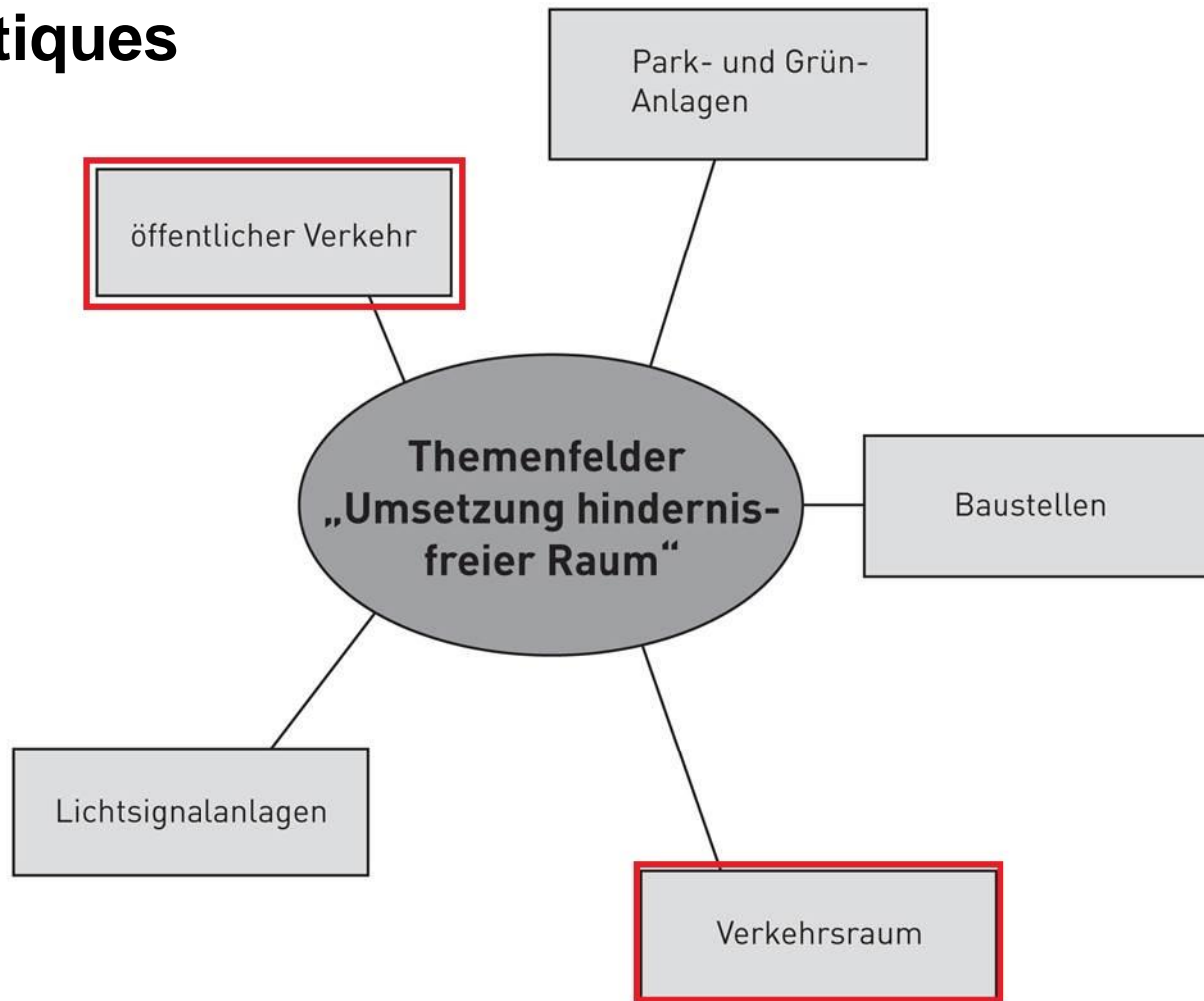
- Les plans ne correspondaient **pas** à la hauteur requise pour la bordure de l'arrêt (16 cm)
- **Adaptation:** hauteur de la bordure de l'arrêt 24 cm; conséquence: la petite largeur entre la bordure et les façades induit une pente de $> 10\%$ (difficile pour les chaises roulantes); piétons: traversée difficile à cause de la hauteur de la bordure
- Pro Velo: élargissement de l'espace entre la voie et la bordure à 90 cm pour le trafic cycliste; conséquence: entrée autonome pour le bus impossible sans utiliser des bordures spéciales; choix des bordures de trottoir dépendant de la préservation des sites (UNESCO)

L'exemple de la halte de la Bärenplatz (IV)

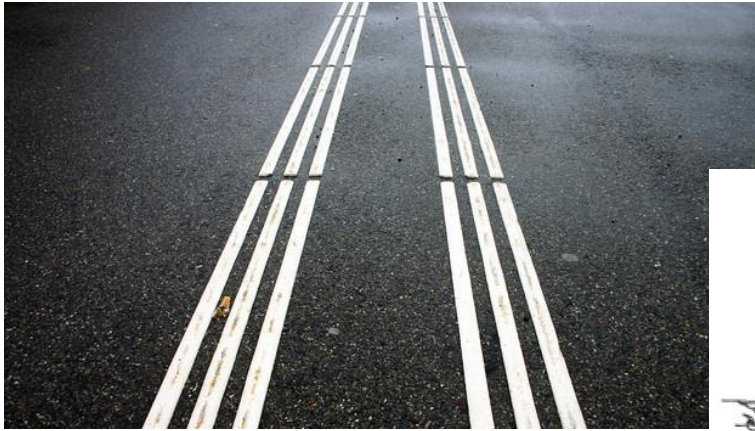


- Élargissement du périmètre du projet: de façade à façade
- Élévation de la bordure de l'arrêt
- Renoncement aux bordures de trottoir spéciales
- Surveillance des comportements de passage
- Installation de rebords biseautés pour la traversée de la route (bordures tactiles pour l'orientation) dans la Marktgasse.

Thématiques

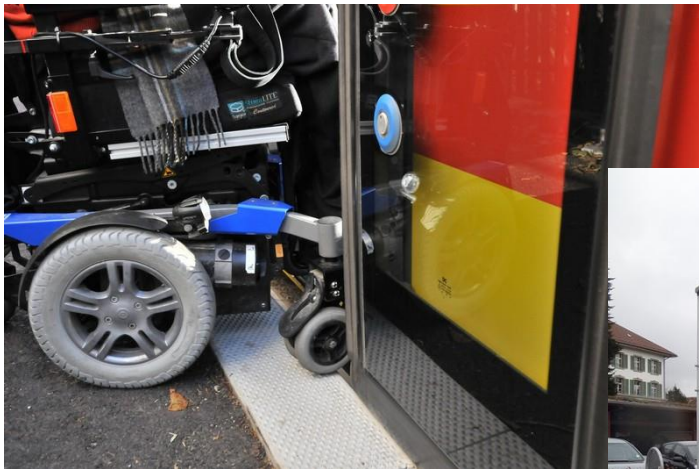


Espace de circulation



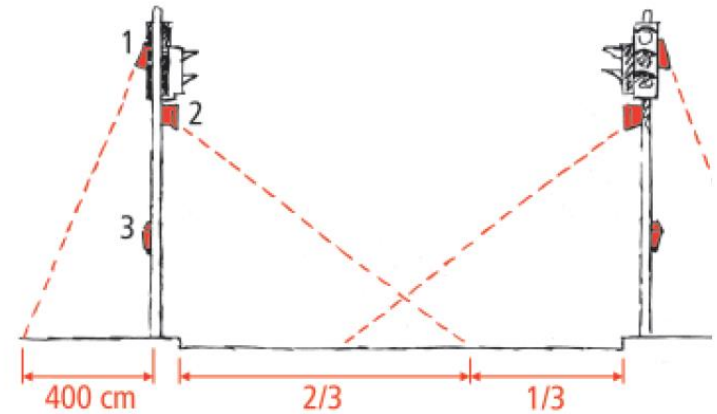
Problèmes: accessibilité / délimitation des surfaces de circulation, traversées, mobilier / équipement, trafic mixte, différences de niveau, profil normal, éclairage etc.

Transports publics



Problèmes: hauteur des bordures des arrêts, aires de manoeuvres, information aux usagers

Signalisation lumineuse

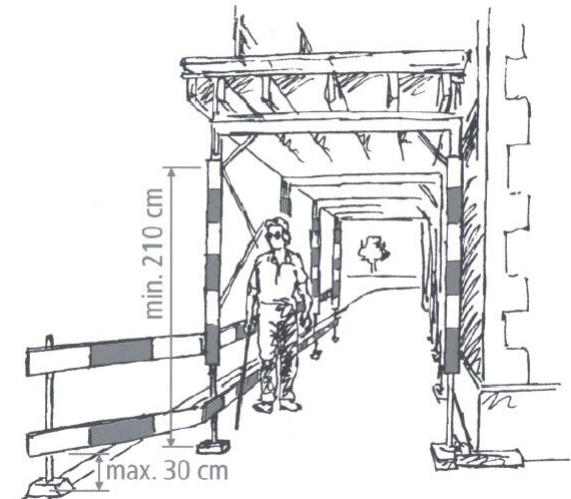


Problèmes: durée de la phase verte, signal acoustique, hauteur des éléments de signalisation

Chantiers



Problèmes: détectabilité tactile, communication, praticabilité



Parcs et espaces verts



Problèmes: accessibilité, revêtements, entretien

Vision «vers une ville sans obstacles»

- Concept de mise en œuvre d'un espace sans obstacles
 - Stratégie de mise en œuvre de l'espace public sans obstacles
 - Concept de mise en œuvre comprenant marche à suivre, calendrier et estimation des coûts
 - Définition des paquets de mesures
 - Construction, actualisation et entretien des fondements techniques
 - Réseautage, respectivement échanges avec d'autres villes

Horizon temporel: mi-2015

→ **Sur mandat du Conseil communal, selon décision du 18.12.2013**



Objectif: bâtiments / installations publics

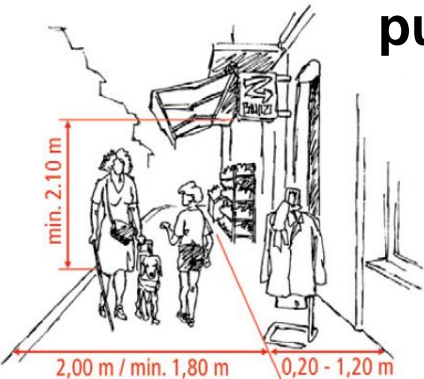
Situation actuelle:

Solutions individuelles de cas en cas, pas encore de solutions standard adaptées aux handicapés / définies selon les exigences



But du projet:

- Etablissement de **standards adaptés aux handicapés**
→ traitement uniforme et facilité des permis de construire, réglementation claire pour les projets
- Perspective de la vision «vers une ville sans obstacles»:
Concept / conséquences d'un remodelage de l'espace public existant pour le rendre adapté aux handicapés



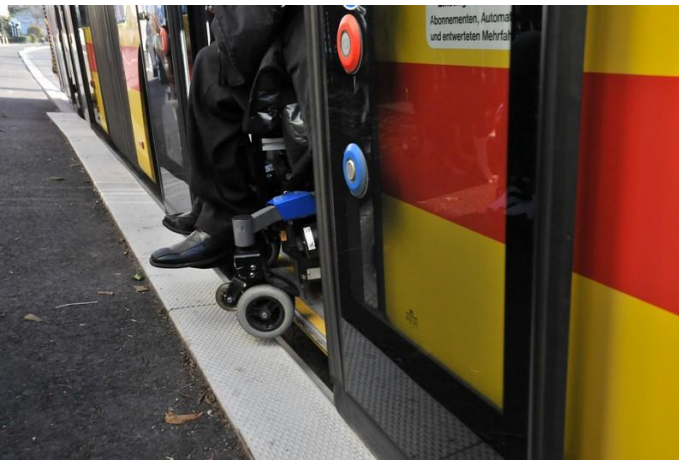
Objectif: transports publics

Situation actuelle:

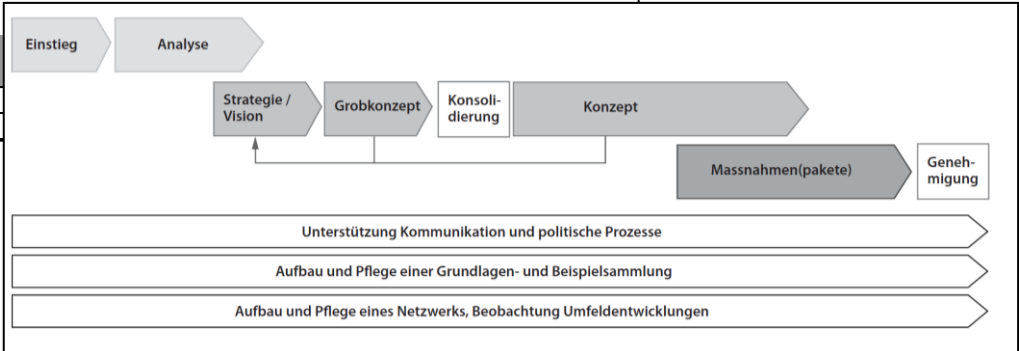
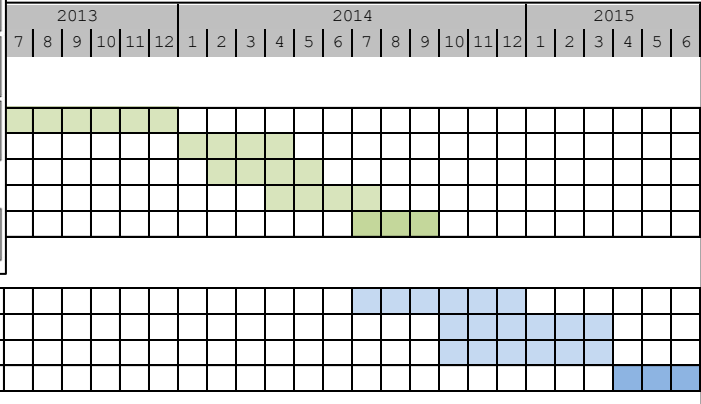
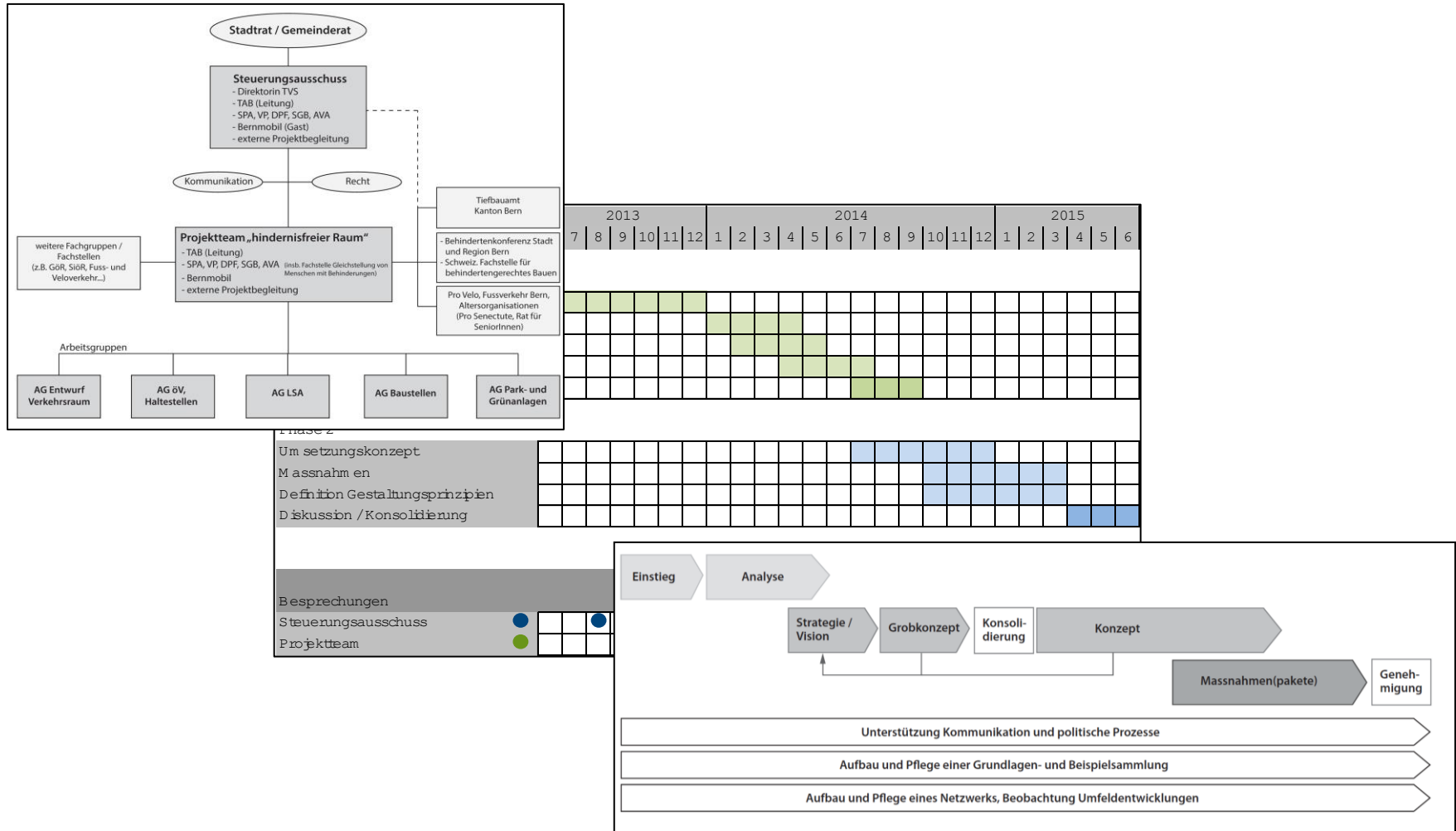
Les exigences pour une utilisation autonome des transports publics ont été constamment précisées / renforcées → il n'y a pas encore de pratique pour les exigences valables actuellement

But du projet:

- Etablissement de **solutions / réglementations pour l'accès à niveau** ainsi que pour les autres aspects de la levée des obstacles dans les bâtiments et les installations des transports publics
- **Stratégie de mise en œuvre:** procédure, hiérarchisation, coûts



Organisation de projet / plan de processus



Etapes suivantes

- Démarrage en trois groupes de travail accompli
 - Groupe espace de circulation
 - Groupe chantiers
 - Groupe parcs / espaces verts
- Groupe transports publics: d'abord attendre que la situation se clarifie au niveau suisse, respectivement à celui du tram de la région bernoise
- Groupe signalisation lumineuse: fonctionne déjà

Merci beaucoup de votre attention!

